

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 5 janvier 2009

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (13) Mme TENENBAUM, M. BARRON, Mme BERNARD, M. BERTHIER, M. BON, Mme CAZENAVE, Mme CHATILLON, M. GINDRE, M. GOUDEAU, Mme HERVIEU, Mme LE GRAND, Mme METGE, Mme ROLLIN

Membres excusés représentés : (2) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme REVEL (représentée par Mme BERNARD)

Membre absent excusé : (1) Mme TOLLOT

Membre absent : (1) M. EL HASSOUNI

Date de convocation : 23 décembre 2008

Délibération n° : 16-2009

Objet : Aides facultatives secteur social gérontologique – novembre 2008

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon alloue chaque mois des secours, au titre de ses attributions facultatives.

Pour le secteur gérontologique, cela recouvre l'ensemble des secours faisant l'objet d'une décision de la Commission Hebdomadaire d'Attribution (CHA) et les aides apportées au titre de la Téléalarme.

Conformément au règlement intérieur du Conseil d'Administration, il doit en être rendu compte régulièrement au Conseil d'Administration.

Le montant des secours attribués par le service social gérontologique (dont téléphone et téléalarme) s'élève **pour le mois de novembre 2008 à 6 258,65 €.**

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

21 JAN. 2009



Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,



Françoise TENENBAUM

Destinataires :
Préfecture : 1
Registre : 1
DRPA : 1
DAGL : 1
Receveur Municipal : 1

PUBLIÉ LE

6 JAN. 2009